076-217605419-20211028-DELIB2021000079-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 29/10/2021

N° 2021/79

RÉPUBLIQUE FRANCAISE Département de la SEINE-MARITIME EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE ROUMARE

Séance du jeudi 28 octobre 2021

	Nombre de Membres afférents au Conseil Municipal 19	Nombre de Membres présents à la séance 11	Nombre de Membres présents ou représentés qui ont pris part à la délibération
1			17

Date de la convocation : 22 octobre 2021

Date d'affichage de l'ordre du jour : 22 octobre 2021

L'an deux-mil-vingt-et-un, le vingt-huit octobre à 19h00, le Conseil Municipal s'est réuni en Mairie, en session ordinaire sur convocation en date du 22 octobre 2021, sous la Présidence de Madame LELIÈVRE Josiane, Maire.

<u>Présents</u>: Madame BOULIER Claude, Monsieur CALTOT Daniel, Monsieur COUILLER Jean-Paul, Monsieur DELAMARE Dominique, Monsieur GAUDICHON Vincent, Madame LELIÈVRE Josiane, Madame NÉE Amélie, Madame OSMONT Marie-Claire, Madame SAHUT Géraldine, Madame TALBOT Christine et Monsieur TOUTAIN Éric.

Absents excusés :

Monsieur BRUNG Michel

Madame BUQUET Jessica a donné pouvoir à Madame NÉE Amélie.

Madame GUERZA Sylvie

Madame LECOQ Annie a donné pouvoir à Madame LELIÈVRE Josiane.

Monsieur ORIENT Olivier a donné pouvoir à Madame SAHUT Géraldine.

Madame PATENOTTE Isabelle a donné pouvoir à Madame BOULIER Claude.

Monsieur POTHÉRAT Frédéric a donné pouvoir à Monsieur CALTOT Daniel.

Monsieur ZEDDE Alain a donné pouvoir à Madame TALBOT Christine.

Madame SAHUT Géraldine a été nommée secrétaire de séance.

<u>2021/79 – AUTORISATION DONNÉE AU MAIRE DE FAIRE UN APPEL D'OFFRES POUR UN MAÎTRE D'ŒUVRE CONCERNANT LA RÉHABILITATION DU MANOIR EN HÔTEL DE VILLE</u>

En prévision de l'élaboration des budgets 2022 et 2023, et pour préparer d'éventuelles demandes de subventions, il convient de pouvoir chiffrer plus précisément les travaux à prévoir pour la réhabilitation du manoir et sa remise aux normes, qui a vocation à devenir la future mairie.

Pour ce faire, Madame le Maire demande l'autorisation de faire une mise en concurrence afin de confier cette mission d'étude et de maîtrise d'œuvre à un bureau compétent en la matière.

Le Conseil Municipal est invité à en délibérer.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, AUTORISE le Maire à faire une mise en concurrence afin de confier la mission d'étude et de maîtrise d'œuvre à un bureau compétent dans la réhabilitation du Manoir en hôtel de ville.

Pour extrait certifié conforme Le Maire, Josiane LELIÈVRE

